



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question au Gouvernement n° 724

Texte de la question

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Jacques Grosperin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jacques Grosperin. Ma question s'adresse à M. François Fillon, Premier ministre.

Après plusieurs mois de stabilité, le chômage a brutalement augmenté au mois d'août. Les chiffres du mois de septembre devraient confirmer cette tendance.

Depuis un an, les économies mondiales connaissent une crise grave avec de très lourdes conséquences sur l'emploi. Nous le mesurons chaque jour un peu plus. L'industrie automobile - Peugeot dans mon département - ainsi que le tissu industriel des sous-traitants n'y échappent pas. Toutefois cela ne remet pas en cause le travail de longue haleine réalisé ces dix-huit derniers mois. Nous avons, en effet, réussi à passer sous la barre des deux millions de chômeurs - soit trois points de moins et, surtout, plus de 500 000 personnes qui ont retrouvé le chemin de l'emploi - avec, à la clé, le taux de chômage le plus bas depuis vingt-cinq ans à la mi-août.

M. Maxime Gremetz. Arrêtez !

M. Jacques Grosperin. Cette baisse du chômage appelle, quoi qu'il en soit, une réaction forte. Nos concitoyens sont soucieux et nous comprenons fort bien leur légitime inquiétude pour leur emploi. Lors de son déplacement dans les Ardennes, le Président de la République a annoncé ce matin des mesures destinées à amortir les effets de la crise financière sur l'emploi. *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

M. Maxime Gremetz. Zorro !

M. Jacques Grosperin. Il a annoncé que le cap était maintenu en ce qui concerne la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC au sein du nouveau Pôle emploi et la réforme de la formation professionnelle avec l'accent mis sur la formation continue. Il a également annoncé deux mesures, à savoir la relance et l'augmentation des contrats aidés *(Exclamations sur les bancs du groupe GDR)...*

M. Maxime Gremetz. Que n'a-t-il dit contre les contrats aidés !

M. Jacques Grosperin. ...ainsi que l'extension du contrat de transition professionnelle.

Pourriez-vous, monsieur le Premier ministre, détailler ces orientations et préciser la notion de sécurité sociale professionnelle ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi.

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État chargé de l'emploi*. Monsieur le député, comme vous venez de le rappeler, après le plan de soutien aux banques, indispensable pour sauver l'épargne des Français, après les mesures de soutien à l'économie et à l'investissement des PME, indispensables pour préserver l'avenir, le Président de la République vient de présenter dans les Ardennes, un département durement touché, notre feuille d'action pour l'emploi.

M. Michel Lefait. Enfin !

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État*. Nous allons traverser une période difficile. Plus encore que des chiffres, ce sont des hommes et des femmes qui se retrouvent en situation délicate. Tout doit être fait pour leur apporter une vraie sécurité.

M. Michel Lefait. La CAMIF !

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État*. C'est ce que le Président de la République a appelé la sécurité sociale professionnelle.

Concrètement, il s'agit de répondre aux situations difficiles sur le terrain et de tout mettre en oeuvre afin que les personnes qui perdent un emploi trouvent immédiatement de l'aide pour rebondir. Plus dure que la perte de l'emploi, est le sentiment que, lorsque vous perdez votre travail, vous n'en retrouverez pas un autre et que vous n'êtes pas véritablement accompagné et aidé, ce qui est inacceptable.

Le but de la sécurité sociale professionnelle est de passer à un véritable accompagnement s'inscrivant dans une logique de retour à l'emploi.

Plusieurs chantiers sont devant nous.

Premièrement, le service public de l'emploi. Selon la vieille logique, un service s'occupait de l'indemnisation, un autre du retour à l'emploi. Avec Pôle emploi, 45 000 agents seront uniquement dédiés à l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi.

Deuxièmement, la formation professionnelle. Les 26 milliards d'euros qui lui étaient consacrés étaient principalement destinés à financer des formations qui étaient en réalité des voies de garage. En luttant contre un certain nombre de corporatismes, notre but est de nous doter d'un véritable outil de formation au service du retour à l'emploi pour aider les gens à rebondir sur de nouveaux métiers.

Troisièmement, ne pas s'enfermer dans une logique défensive mais aller chercher les emplois de demain : les emplois de service, ceux liés au développement durable, les emplois du secteur du numérique ; avec Éric Besson, nous nous y employons.

M. Jean-Paul Lecoq. Et les emplois industriels ?

M. Maxime Gremetz. Et les délocalisations ?

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État*. Et là où c'est difficile - à Sandouville, dans les Ardennes - nous devons nous doter des outils permettant d'accompagner ceux qui ont perdu leur emploi et d'aider les territoires qui se trouvent en difficulté.

N'ayons pas peur de dire que les outils actuels ne marchent pas. La convention de reclassement personnalisée n'est pas à la hauteur. Le Président de la République a proposé de rénover cet instrument et de se doter d'un contrat de transition professionnelle qui nous permettra partout en France, là où la situation de l'emploi s'est dégradée, de réagir rapidement.

Nous aurons besoin de l'énergie de tout le monde, du soutien du Parlement, d'une attitude, je l'espère, constructive de l'opposition, de négociations avec les partenaires sociaux car, mettre en oeuvre la sécurité sociale professionnelle, c'est tout faire pour protéger nos concitoyens et mieux les armer face à la crise.

(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Gasparrin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 724

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 octobre 2008